

**COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET SIAEP MONGUILHEM TOUJOUSE MORMES**

Exercice 2025

Section de fonctionnement

Recettes année	101 101,86
Dépenses année	116 525,84

Résultat année	-15 423,98
----------------	------------

Résultat antérieurs R002	36 032,61
--------------------------	-----------

Si négatif mettre -

Excédent cumulé	20 608,63
Déficit cumulé	0,00

section d'investissement

Recettes année	13 492,52
Dépenses année	10 229,93

Résultat année	3 262,59
----------------	----------

Résultat reporté R001	42 335,59
-----------------------	-----------

Si négatif mettre -

Résultat cumulé	0,00
déficit excédent	45 598,18

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement	45 598,18
Résultat déficitaire d'investissement	0,00
prise en compte des restes à réaliser :	
*dépenses	0,00
*recettes	0,00

excédent de financement réel	45 598,18
besoin de financement réel	0,00

**Affectation du résultat 2025
Au budget Primitif 2026**

0,00	en investissement(1068)
20 608,63	R002

Définition des restes à réaliser : les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et des recettes juridiquement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils sont inscrits au compte administratif et justifiés. Le représentant de l'Etat, dans l'exercice de son contrôle de sincérité du compte administratif est habilité à demander la production de ces justificatifs.

Fait à Rude, le 11 mars 2026
Elvire REY, Vice-Président du SIEBAG

 Syndicat Intercommunal des Eaux
 du bassin de l'Adour Gersois
 134 Route d'Agassaine - BP 15 32400 RISCLE
 Tél. 05 62 68 34 22 - contact@siebag.fr
 www.siebag.fr

BUDGET SIAEP MONGUILHEM TOUJOUSE MORMES

**Délibération sur l'affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2025**

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025
Considérant les éléments suivants

Pour mémoire

Résultat de fonct. antérieur reporté	36 032,61
Résultat d'investissement antérieur reporté	42 335,59

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2 025

Résultat de l'exercice	3 262,59
Résultat antérieurs	42 335,59
 Solde d'exécution cumulé	 45 598,18

Restes à réaliser au 31 décembre 2025

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
 Solde des restes à réaliser	 0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	45 598,18
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

Excédent de financement de l'investissement 45598,18

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-15 423,98
Résultat antérieur	36 032,61
 Total à affecter	 20 608,63

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	20 608,63

Fait à Riscle, le 11 mars 2026
Eliane Réan, Vice-Président du SIEBAG



DELIBERATION
 (1) DU CONSEIL MUNICIPAL
 (1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

nombre de membres en service	16
nombre de membres présents	24
nombre de suffrages exprimés	24
VOTES : contres <input type="radio"/> pour <input checked="" type="radio"/>	
date de convocation : 5 mars 2026	

L'Assemblée Syndicale, réunie, sous la présidence de M. Elisiane REON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice ~~2025~~ dressé par M. Bruno Isabelle, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	36 032,61	0,00	42 335,59	0,00	78 368,20
opérations de l'exercice	116 525,84	101 101,86	10 229,93	13 492,52	126 755,77	114 594,38
Totaux	116 525,84	137 134,47	10 229,93	55 828,11	126 755,77	192 962,58
résultats de clôture	0,00	20 608,63	0,00	45 598,18	0,00	66 206,81
restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	20 608,63	10 229,93	55 828,11	126 755,77	192 962,58
Résultats définitifs	0,00	20 608,63	0,00	45 598,18	0,00	66 206,81

2° adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par M. Bruno Isabelle receveur municipal

- (1) rayer les mentions inutiles.
 - (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
 - (3) Maire ou Président.
 - (4) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
- Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés" et "résultats définitifs."

